

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 5 décembre 2022, à 19h, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #5 - Samuel Larochelle  
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h.

01-12-22

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2022
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Rapport budgétaire
  - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
  - 5.3 - SMeau expert - Soutien technique eau potable et usée
  - 5.4 - Dérogation mineure DM-20
  - 5.5 - Dérogation mineure DM-21
  - 5.6 - Demande de dérogation mineure PIIA - Recommandations du CCU
  - 5.7 - Réfection et construction des infrastructures municipales - Addenda no 1
  - 5.8 - Déneigement sporadique
  - 5.9 - Proposition d'assurance - Avenant C-21
  - 5.10 - Calendrier des séances 2023
  - 5.11 - Rapport mensuel - Escouade canine au 31 octobre 2022
  - 5.12 - Tâches des conseillers
  - 5.13 - Absence de la conseillère Anne-Marie Beaudry
  - 5.14 - Indexation salariale des employés pour 2023
  - 5.15 - Dépôt du registre des dons
  - 5.16 - Fondation Hôtel-Dieu de Lévis - Campagne 2022-2024
  - 5.17 - Lotissement développement résidentiel - Mandat arpenteur
  - 5.18 - Demande de modification de zonage - Rang Saint-Anselme
  - 5.19 - Soumission Everest pour mettre à jour le système de supervision de la station de pompage
  - 5.20 - SMeau Expert - Soumission pour l'analyseur de chlore
  - 5.21 - Développement industriel - Mandat de lotissement
  - 5.22 - Signature de l'entente intermunicipale- Projet de sentiers
  - 5.23 - Emprunt temporaire - Construction du garage municipal
  - 5.24 - Société du Patrimoine de Saint-Magloire - Demande pour la fête de Noël
  - 5.25 - Comité de la Relance
  - 5.26 - Fondation Sanatorium Bégin - Demande de commandite
  - 5.27 - Emploi d'été Canada 2023
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale - Reddition de compte des travaux réalisés
  - 6.2 - Signalisation routière hivernale
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

- 8.1 - Achat d'un simulateur incendie - Part
- 9 - COMITÉ ET LOISIRS
- 10 - LÉGISLATION
  - 10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 360-22 « Règlement sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments »
  - 10.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 361-22 concernant la démolition d'immeubles
  - 10.3 - Avis de motion et dépôt de règlement 359-22 modifiant le règlement 357-22 afin de préciser les modalités applicables à la taxe spéciale prélevée sur les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité
  - 10.4 - Avis de motion et dépôt du programme triennal d'immobilisation
  - 10.5 - Avis de motion et dépôt du règlement 362-22 «Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception
  - 10.6 - Adoption du règlement # 358-22 « Règlement 358-22 concernant le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement #328-18 »
- 11 - CORRESPONDANCE
  - 11.1 - Règlement 355-22 - Approbation du Ministère des Transports
  - 11.2 - Réseau Biblio - Coups de coeur des maires
- 12 - VARIA
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-12-22

#### 3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

03-12-22

#### 4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 474 239,14 \$ pour le mois de novembre 2022 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nancy Blanchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Nancy Blanchard  
Directrice générale

## **5 - ADMINISTRATION**

### **5.1 - Rapport budgétaire**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de novembre est remis à chaque membre du conseil municipal.

### **5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

**04-12-22**

### **5.3 - SMeau expert - Soutien technique eau potable et usée**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de service de SMeau expert pour la supervision de nos apprentis en eau potable et usées. Le coût sera de 550,95\$/ semaine plus taxes.

ADOPTÉE

**05-12-22**

### **5.4 - Dérogation mineure DM-20**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la dérogation mineure concernant le cadastre 5 829 643. Le sujet de la demande est de permettre une minimaison construite avec une boîte de camion au lieu d'un conteneur, suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

CEPENDANT, le projet devra respecter toutes les réglementations qui s'appliquent aux minimaisons construites à l'aide d'un conteneur.

ADOPTÉE

**06-12-22**

### **5.5 - Dérogation mineure DM-21**

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le cadastre 5 613 526 pour rendre conforme l'implantation d'un gazébo et d'une remise dans la cour avant à l'extérieur de la marge avant, mais à l'intérieur de l'angle de 45 degrés de la façade du bâtiment principal, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

### **5.6 - Demande de dérogation mineure PIIA - Recommandations du CCU**

Le comité consultatif d'urbanisme a consulté la demande de dérogation mineure PIIA pour le cadastre 5 067 639. Le projet est de remplacer trois fenêtres par porte sur le bâtiment de l'ancien presbytère situé au 129, rue principale.

Le comité n'est pas contre le projet. Toutefois, avant de pouvoir se prononcer, le comité et la MRC se doivent d'avoir de plus ample information sur le projet, en raison du type historique du bâtiment. Lorsque le comité aura les plans d'architecte et les informations plus précises sur les travaux effectués (détail sur les matériaux utilisés), le comité pourra regarder de nouveau ce dossier et si le cachet actuel du bâtiment est conservé.

**07-12-22**

### **5.7 - Réfection et construction des infrastructures municipales - Addenda no 1**

ATTENDU QU'UN protocole d'entente est intervenu entre les parties en date du 9 juin 2021;

ATTENDU QUE les parties entendent modifier le protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCÉDER à la modification de l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'habitation et la municipalité dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

D'AUTORISER M. Daniel Thibault, maire, à signer l'addenda #1 au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme réfection et construction des infrastructures municipales.

ADOPTÉE

08-12-22

### **5.8 - Déneigement sporadique**

**Le conseiller Samuel Larochelle s'abstient de participer à la décision et discussion en raison de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du Conseil acceptent de déneiger sporadiquement les rangs :

Rang St-Armand : jusqu'à la virée qui est à la limite de Saint-Fabien-de-Panet

Rang St-Hilaire Sud : jusqu'à 215 jusqu'au 1er décembre et par la suite jusqu'au 153

Rang St-Hilaire Nord: jusqu'au 25 décembre à la limite Saint-Magloire/Saint-Fabien par la suite jusqu'au 169

Rang St-Joseph : au complet

ADOPTÉE

09-12-22

### **5.9 - Proposition d'assurance - Avenant C-21**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE souscrire à l'avenant C-21 de la police d'assurance pour 100 000 \$ par sinistre par année d'assurance avec une prime annuelle de 1 000 \$.

ADOPTÉE

10-12-22

### **5.10 - Calendrier des séances 2023**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard, et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1er mai

- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 5 septembre (mardi)
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

#### **5.11 - Rapport mensuel - Escouade canine au 31 octobre 2022**

Dépôt du rapport mensuel de l'escouade canine.

#### **5.12 - Tâches des conseillers**

Le maire, Daniel Thibault est responsable de : Voirie, déneigement, RH, incendie, immigration, CADM et EDF/relance;

Anne-Marie Beaudry : Aînés/MADA/l'essentiel, Environnement/Matières résiduelles, Loisirs/fête nationale/festival;

Gino Tanguay : Loisirs/fête nationale/festival, CDSM, Embellissement/parcs/Jardin entre ciel et terre/ coeur villageois, CCU;

Martine Rouillard : Loisirs/fête nationale/festival, RH, CDSM, Culture/Bibliothèque/Patrimoine, Embellissement/parc/ jardins entre ciel et terre/ coeur villageois, CCU;

Marie-Hélène Ménard : Tourisme/Communication, Famille/politique familiale/école, RH;

Samuel Larochelle : Tourisme/Communication, Loisirs/fête nationale/festival, RH, nouveaux résidents, Culture/Bibliothèque/patrimoine;

Étienne Ménard : Égout/Aqueduc, Bâtiments/OMH;

11-12-22

#### **5.13 - Absence de la conseillère Anne-Marie Beaudry**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la conseillère Anne-Marie Beaudry d'être absente pour une durée maximale de 90 jours en raison d'une absence motivée.

ADOPTÉE

#### **5.14 - Indexation salariale des employés pour 2023**

CONSIDÉRANT la révision des salaires et la mise en place pour 2023 d'une échelle salariale, il n'y aura pas d'indexation des salaires pour 2023.

### **5.15 - Dépôt du registre des dons**

Dépôt d'un registre vide, car il n'y a aucun don, marque d'hospitalité ou davantage reçu par les membres du conseil.

12-12-22

### **5.16 - Fondation Hôtel-Dieu de Lévis - Campagne 2022-2024**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE S'ENGAGER à remettre un don annuel de 500\$ à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour la campagne 2022-2024.

ADOPTÉE

13-12-22

### **5.17 - Lotissement développement résidentiel - Mandat arpenteur**

Il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de la firme d'arpentage Ecceterra pour le lotissement sur les lots 5 067 476 et 5 067 735 pour le projet de développement résidentiel. Le coût sera de 1750\$ plus taxes et frais de recherches.

ADOPTÉE

### **5.18 - Demande de modification de zonage - Rang Saint-Anselme**

Le comité consultatif d'urbanisme va prendre connaissance de la demande et donner une recommandation ultérieurement.

14-12-22

### **5.19 - Soumission Everest pour mettre à jour le système de supervision de la station de pompage**

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la décision d'accepter la soumission d'Everest automation pour la mise à jour du système CHMI au montant de 39 162\$ avant taxes. Les coûts seront payés avec la taxe sur l'essence. (TECQ).

ADOPTÉE

15-12-22

### **5.20 - SMeau Expert - Soumission pour l'analyseur de chlore**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la décision d'accepter la soumission 22-033 de SM eau expert pour l'analyseur de chlore en continu pour la somme de 9 153,00\$ plus taxes. Le coût sera payé avec la taxe sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE

16-12-22

### **5.21 - Développement industriel - Mandat de lotissement**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme d'arpenteur Ecceterra pour le lotissement du terrain pour le développement industriel considérant que le propriétaire actuel garde une partie du lot 5 067 434. Le coût pour le lotissement sera de 1750\$ pour le lotissement et 500\$ pour la création d'un nouveau lot plus les frais de recherche et de dépôt au service de cadastre.

ADOPTÉE

17-12-22

**5.22 - Signature de l'entente intermunicipale- Projet de sentiers**

Il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente portant sur l'utilisation commune d'un(e) chargé(e) de projets en développement intermunicipal et de sentiers de randonnée pédestre.

DE NOMMER Samuel Larochelle sur le comité des sentiers des Etchemins.

ADOPTÉE

18-12-22

**5.23 - Emprunt temporaire - Construction du garage municipal**

**La conseillère Martine se retire de la discussion et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER un emprunt temporaire à la caisse Desjardins des Etchemins pour la construction du garage municipal pour un montant de 600 000\$.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à l'emprunt.

ADOPTÉE

**5.24 - Société du Patrimoine de Saint-Magloire - Demande pour la fête de Noël**

La municipalité accepte de fournir les deux foyers pour l'activité de Noël de la société du patrimoine.

**5.25 - Comité de la Relance**

M. Thibault a fait un résumé de l'état de la situation de la Relance.

19-12-22

**5.26 - Fondation Sanatorium Bégin - Demande de commandite**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE un don de 100\$ à la fondation Sanatorium Bégin pour leur activité de golf qui aura lieu le 9 juin 2023.

ADOPTÉE

20-12-22

**5.27 - Emploi d'été Canada 2023**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉPOSER une demande dans la programme emploi d'été Canada 2023 pour le poste de jardinier et le poste d'animateur de terrain de jeux.

ADOPTÉE

## **6 - VOIRIE**

21-12-22

### **6.1 - Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale - Reddition de compte des travaux réalisés**

- Dossier : 00031664-1-28075 (12) -20220511-007
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Martine Rouillard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Magloire approuve les dépenses d'un montant de 39 564,42 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

22-12-22

### **6.2 - Signalisation routière hivernale**

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCÉDER à l'achat et l'installation de panneaux de signalisation de non-stationnement pour la période hivernale (de nuit) nécessaire pour que la signalisation soit adéquate selon son règlement 355-22 article 7.5.7 .

ADOPTÉE

## **7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**



## **8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**

23-12-22

### **8.1 - Achat d'un simulateur incendie - Part**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER la part qui revient à la municipalité pour l'achat d'un simulateur incendie.  
Le coût de la part de la municipalité est de 860,41\$.

ADOPTÉE

## **9 - COMITÉ ET LOISIRS**

## **10 - LÉGISLATION**

24-12-22

### **10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 360-22 « Règlement sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments »**

Avis de motion au règlement # 360-22 « Règlement sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments »

Je, soussigné(e), Martine Rouillard, conseiller(ère), donne avis de motion que le règlement # 360-22 ayant pour objet la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

---

Martine Rouillard, Conseillerère

25-12-22

### **10.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 361-22 concernant la démolition d'immeubles**

Avis de motion au règlement # 361-22 « Règlement concernant la démolition d'immeubles »

Je, soussigné(e), Marie-Hélène Ménard, conseiller(ère), donne avis de motion que le règlement # 361-22 ayant pour objet la démolition d'immeubles sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

---

Marie-Hélène Ménard, Conseillerère

26-12-22

### **10.3 - Avis de motion et dépôt de règlement 359-22 modifiant le règlement 357-22 afin de préciser les modalités applicables à la taxe spéciale prélevée sur les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité**

Avis de motion au règlement # 359-22- « Règlement modifiant le règlement numéro 357-22 afin de préciser les modalités applicables à la taxe spéciale prélevée sur les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité. »

Je, soussigné(e), Samuel Larochelle, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 359-22 ayant pour objet de modifier le règlement 357-22 afin de préciser les modalités applicables à la taxe spéciale prélevée sur les immeubles imposables

desservis par le réseau d'aqueduc de la municipalité sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

---

Samuel Larochelle, Conseiller

27-12-22

#### **10.4 - Avis de motion et dépôt du programme triennal d'immobilisation**

Avis de motion du programme triennal d'immobilisation et dépôt du plan triennal d'immobilisation.

Je, soussigné(e), Étienne Ménard, conseiller, donne avis de motion que le programme triennal d'immobilisation sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce plan triennal d'immobilisation sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce programme triennal d'immobilisation ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de plan d'immobilisation triennal a été déposé.

---

Étienne Ménard, Conseiller

28-12-22

#### **10.5 - Avis de motion et dépôt du règlement 362-22 «Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception**

Avis de motion au règlement # 362-22 « Règlement décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception & tarif pour travaux sur les cours d'eau municipaux »

Je, soussigné(e), Gino Tanguay, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 362-22 ayant pour objet de décréter le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception & tarif pour travaux sur les cours d'eau municipaux sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

---

Gino Tanguay, Conseiller

29-12-22

#### **10.6 - Adoption du règlement # 358-22 « Règlement 358-22 concernant le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement #328-18 »**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 novembre 2022.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 7 novembre 2022.

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
QUE le règlement # 358-22 concernant le traitement des élus municipaux abrogeant le règlement #328-18 soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

**11 - CORRESPONDANCE**

**11.1 - Règlement 355-22 - Approbation du Ministère des Transports**

**11.2 - Réseau Biblio - Coups de coeur des maires**

**12 - VARIA**

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**30-12-22**

**14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 19h38.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Thibault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Nancy Blanchard  
Directrice générale